

	<p>Institution Adour Commission Locale de l'Eau de la Midouze Conseil Général des Landes 40025 MONT DE MARSAN 05.58.46.18.70 veronique.michel@institution-adour.fr</p>	 <p>INSTITUTION ADOUR Pyrénées-Atlantiques Landes Gers Hautes-Pyrénées</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

COMMISSION « QUANTITE »

REUNION DU 1^{ER} MARS 2007

La Commission « Quantité » du SAGE de la Midouze s'est réunie pour la deuxième fois le jeudi 1^{er} mars 2007 à 14h30 à Mont de Marsan.

Date de convocation : 13 février 2007

Présences : cf. feuille d'émargement

Ordre du jour :

1. Présentation des études engagées
2. Remarques sur le chapitre 4
Validation de cet état des lieux en attente des résultats de l'étude (après intégration des remarques si nécessaire)
3. Perspectives

Monsieur le Président accueille les membres de la Commission et ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

1 / PRESENTATION DES ETUDES

Bilan Besoins – Ressources : étude engagée début octobre

Le Comité de Pilotage, qui s'est déjà réuni 2 fois, a choisi les stations de référence où seront établis les débits cibles ou débits à atteindre. A partir de ces débits cibles seront calculés les déficits en eau par tronçon.

La CACG – chargée de l'étude – est actuellement en train de reconstituer les débits naturels (hors prélèvements) des dernières années (de 1992 à 2006), paramètre important pour le choix des débits cibles qui seront arrêtés lors du 3^{ème} comité de pilotage du mercredi 14 mars 2007.

L'ensemble des documents et des comptes-rendus est consultable sur le site Internet de l'Institution Adour dans la partie réservée au SAGE Midouze.

Etude des nappes du plio-quadernaire

Une étude régionale de synthèse des connaissances et des données relatives aux nappes du plio-quadernaire a été engagée par le BRGM en 2007.

D'une durée de 1 an, elle devrait aboutir à la réalisation d'une trentaine de cartes géologiques au 1/50000 et à la modélisation 3D de cet ensemble géologique, ainsi qu'à la délimitation des zones d'échanges.

Les enjeux pour le SAGE Midouze sont multiples : influence des prélèvements en nappe sur le débit des cours d'eau, ressources de substitution pour l'eau potable, connaissance des zones d'échange et des risques de pollution éventuelle via ces zones.

Il est cependant évident que l'étude menée par le BRGM ne permettra pas de répondre précisément à ces questions à l'échelle du SAGE Midouze (médoc / plateau landais).

Mr LAURIN informe la commission qu'il a pris contact avec Mr GAILLARD de la DIREN Aquitaine - qui coordonne cette étude au niveau régional – après que Mlle MICHEL lui a fait passer les documents remis lors de la réunion inter-SAGE de novembre dernier, afin de savoir si l'étude pourrait réellement répondre aux attentes du SAGE.

Cette étude permettra une meilleure connaissance de l'ensemble Aquifère du plio-quadernaire (profondeur du toit, du mur, épaisseur, extension, caractéristiques hydrogéologiques) mais risque de ne pas répondre aux questions émergentes sur le bassin : influence des prélèvements dans la nappe sur la dérive des débits d'étiage, incidence du rabattement sur les autres usages (exploitation forestière, débits, milieux) ... ou quelle est l'influence des pratiques agricoles (assainissement hivernal pendant la recharge de la nappe, irrigation estivale) sur le rabattement de la nappe.

Il ne faut pas que le SAGE de la Midouze passe à côté de cette problématique comme le SAGE de la Leyre : il faut tenir un discours très clair à ce sujet.

Mr LAURIN se propose d'apporter un appui à Mlle MICHEL en rédigeant une note sur les points d'incertitude du cahier des charges réalisé par le BRGM pour savoir si l'étude engagée permettra de répondre à ces incertitudes et avec quel niveau de détail pour un rendu à l'échelle régionale. Si ce n'est pas le cas, il faudra demander au BRGM comment accéder à ce détail de connaissance, quel protocole d'étude mettre en place et qui pourrait en être porteur.

Mr LACOSTE demande à ce que le cahier des charges de l'étude soit porté à connaissance de la CLE ou au moins de cette commission. [Nota : la version informatique du cahier des charges a été demandée au BRGM et sera mise en ligne sur le site de l'Institution Adour dès réception].

Mr LAURIN ajoute que d'ici 2011, Polices de l'eau et Chambres d'agricultures doivent travailler conjointement pour permettre aux agriculteurs qui disposent d'une autorisation saisonnière de prélèvement de la transformer en autorisation pérenne ; les dossiers doivent être constitués par exploitation agricole et caractériser l'influence de leurs prélèvements dans la nappe par rapport aux autres usages, ce qui nécessite une très bonne connaissance de la nappe.

Mr D'ORGLANDES confirme la nécessité de bien connaître cette nappe mais pense qu'il ne faut pas trop attendre du BRGM, définir les mouvements de nappe n'est pas leur rôle, cela nécessite un important travail de terrain local.

Mr LACOSTE ajoute que le BRGM ne peut pas répondre à toutes ces questions en 2 ans ; l'étude sur la nappe de l'Adour ayant duré plus longtemps alors que le périmètre était plus restreint. Aussi souhaite-t-il que le SAGE ne perde pas de temps et que d'autres moyens soient mis en jeu.

La SEPANSO se réjouit qu'une étude soit engagée sur la nappe des sables.

Mme GRINGOIRE affirme l'importance de disposer de meilleures connaissances sur cette nappe. Les pisciculteurs ont des projets de pompage en limite de bassin versant (Ciron / Estampon) et il leur est difficile actuellement de savoir si l'eau à cet endroit s'écoule vers le Ciron ou vers l'Estampon.

Mr LAURIN résume que ce qui est important c'est que la commission précise ses attentes au BRGM, que celui-ci se prononce sur sa capacité à répondre à ces attentes dans le cadre (ou non) de l'étude engagée. Si le BRGM ne peut pas répondre aux attentes du SAGE Midouze, il faudra dresser l'inventaire des pistes permettant d'accéder à cette information et ainsi éviter de passer à côté.

Mr LACOSTE informe la commission que la DDAF a présenté dernièrement un projet d'étude sur le fonctionnement hydraulique de bassins versants forestiers et agricoles. Des connaissances sur le fonctionnement des sables (CEMAGREF) ont notamment été présentées.

Mr LESPERRON a également assisté à cette réunion et confirme la nécessité de compiler l'ensemble des connaissances existantes.

Mr LAURIN trouve intéressant de proposer la candidature de bassins versants faisant partie du SAGE comme site pilote pour cette étude.

Mr CLAVE précise qu'en 1989 le BRGM avait mené une étude concernant la nappe du plio-quadernaire dans la région Montoise où les problèmes du Ludon avaient été mis en exergue. Il indique que la Douze, sur 9km depuis le pont de Canenx et sur une dizaine de km en amont de Meilhan, coule dans l'Aquitanien. Or l'Aquitanien est utilisé pour l'alimentation en eau potable ; il est inquiétant que cette nappe se recharge via la Douze et la Midouze (pollution du captage des Arbouts).

2 / CHAPITRE IV

Mr DAGUZAN émet ses inquiétudes par rapport à l'amont du bassin. Le manque d'eau sur les axes Midour / Douze pose de gros problèmes aux agriculteurs ; les barrages ne sont pas remplis et les contrats d'irrigation ne sont souvent pas satisfaits. Il souhaite que d'éventuels sites de stockages soient recherchés dès à présent.

Mr SUBSOL souhaite attendre au minimum les conclusions de l'étude « bilan besoins ressources » avant d'engager toute recherche de site, et ce afin de respecter la concertation et l'esprit du SAGE. Aussi il ne sera prise aucune décision avant la prochaine réunion de la CLE.

Mr DAGUZAN est d'accord sur la démarche mais souhaite que les études ne soient pas des éléments retardateurs ; il faut que la CLE prenne une décision à ce sujet en 2007.

Mr ROUSSEL informe la commission qu'une révision des quotas d'irrigation a été faite. Jusqu'en 2006 les ouvrages landais et gersois étaient gérés de façons plutôt indépendantes avec quotas et tarifs différents. Depuis 2007, le bassin Midour Douze dispose d'un quota (2400 m³/L/s) et d'une tarification unique.

Mr DAGUZAN estime qu'il aurait fallu attendre les conclusions de l'étude et constater le déficit avant de réviser les quotas.

Mr LAURIN demande si la dérive des débits statistiques d'étiage (QMNA5, VCN...), la problématique des vieux seuils de moulins et celle de l'érosion régressive (approfondissement du lit → risque pour ouvrages d'art) sur l'ensemble du chevelu du plateau landais ont été prises en compte dans l'état des lieux. Il faudrait en faire ressortir la nécessité d'une maîtrise d'ouvrage collective pour gérer ces problèmes et mettre en place des ouvrages de calage du profil en long.

Mrs LACOSTE et JONCOUR indiquent que les thématiques « vieux seuils de moulins » et « érosion régressive » sont évoquées dans le chapitre 3 « milieux ».

Mr D'ORGLANDES indique que la mise en place d'un seuil, en retardant le départ de l'eau vers la mer, permet une meilleure recharge de la nappe et pourrait éventuellement être une ressource alternative à la création de barrages pour gérer le niveau de la nappe.

Mr LAURIN souhaite que des liens, des passerelles soient établies dans l'état des lieux entre les différentes thématiques et les différents chapitres.

Le problème de l'assainissement agricole est abordé et devrait être mis en avant dans ce chapitre. En effet, l'assainissement des parcelles en période de recharge de la nappe a un impact non négligeable sur la ressource.

Mr CLAVE souligne que les agriculteurs ont encore beaucoup à faire en matière d'environnement, et notamment en utilisant non plus le ratio N/S mais C/N.

MR JONCOUR souhaite que la pluviométrie soit abordée dans le paragraphe « ressources » et pas seulement en relation avec la problématique des étiages.

Mr DAGUZAN indique que la DRAF Midi-Pyrénées mène une étude sur les conséquences du réchauffement climatique. Il semblerait que la pluviométrie varierait peu en quantitatif ; ce serait la répartition de ces pluies sur l'année qui semble varier. Mr ROUSSEL ajoute que depuis 2 ans il y a quand même un déficit pluviométrique marqué qui contredit les prévisions des modèles.

Mr LACOSTE pense que la pluviométrie à Dax n'apporte pas grand-chose à l'état des lieux : il serait par contre intéressant d'obtenir des données pluviométriques sur la partie amont du bassin qui subit moins l'influence océanique.

p19-22, §1.4

Mr LACOSTE remarque que l'ordre de présentation des aquifères diffère entre le texte et le tableau 4.10, ce qui ne simplifie pas la lecture. Par ailleurs, il serait intéressant de pouvoir disposer d'une échelle stratigraphique représentant ces différentes couches.

p25, §2.3

Mr JONCOUR souhaiterait que soit précisé la signification de « prélèvements directs ».

3/ PERSPECTIVES

- Réunion de la CLE avant l'été → validation de l'état des lieux dans l'attente des résultats des études engagées
- Mise en place d'un comité technique pour préparer le diagnostic, les scénarios d'évolution et les actions à mettre en œuvre : Police de l'eau (32, 40), services techniques CG (32, 40), AEAG

Mme SERRE s'inquiète qu'il n'y ait pas de représentants de la société civile dans le comité technique.

Mr JONCOUR précise que le comité technique est un simple noyau technique en appui à l'animatrice ; mieux vaut passer du temps à discuter sur un document que perdre du temps à faire ce document. Le CT ne prendra pas de décisions, il préparera le travail des commissions.

Le Président remercie les membres de la commission pour leur participation et lève la séance.